

MAZARS

BACCARAT S.A.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
déclaration consolidée de performance extra-
financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS SAS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92 075 – LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL DE 37 000 EUROS – RCS NANTERRE 377 505 565

BACCARAT S.A.

Société anonyme au capital de 20 767 825 €
Siège social : Rue des Cristalleries – 54 120 Baccarat
RCS Nancy : 760 800 060

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
déclaration consolidée de performance extra-
financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société BACCARAT S.A., accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

BACCARAT S.A.

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques extra-financiers présentés, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 82 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

² Le site de la Manufacture en France et l'entité Baccarat BPK (Japon)

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre janvier 2019 et mai 2020 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générales, ressources humaines, santé, sécurité et environnement, opérations et partenariats stratégiques.

Conclusion

Certains indicateurs³ publiés portent sur l'exercice 2018, la donnée 2019 n'étant pas encore disponible.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Les politiques présentées ne couvrent pas complètement les risques de dysfonctionnement avec les parties prenantes identifiés comme risques principaux (risques liés aux investisseurs, risques liés aux clients industriels et risques liés aux relations avec les Etats) et ne mentionnent pas d'objectifs, d'organisation ou de ressources.

³ Nombre de projets complexes ; nombre de projets B2B

BACCARAT S.A.

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

- La société ne présente pas d'indicateurs relatifs aux risques liés aux investisseurs et aux risques liés aux relations avec les Etats.
- Les données présentées au titre des risques liés aux clients industriels correspondent à des indicateurs de résultats qui ne rendent pas compte de la performance de l'entité au regard des politiques concernées.
- La cotation et la hiérarchisation des risques ont été réalisées en prenant en compte l'ensemble des dispositifs de maîtrise et de contrôle mis en place par la société (présentation des risques résiduels). Au regard de ces dispositifs de prévention et d'atténuation, la société a décidé de ne pas retenir comme risques principaux, les risques historiques en lien avec son secteur d'activité en matière sociale et environnementale ainsi que les risques générés par ses relations avec ses fournisseurs (cf.§. Démarche retenue). Pour autant, la société présente les actions mises en œuvre et les indicateurs de résultats relatifs à ces catégories d'information conformément au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Fait à Paris La Défense, le 18 juin 2020

L'organisme tiers indépendant

M A Z A R S S A S

Anne-Laure ROUSSELOU

Associée

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

BACCARAT S.A.

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Risques liés aux investisseurs ;
- Risques liés aux clients industriels ;
- Risques liés aux relations avec les états.

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

- Nombre de projets complexes ;
- Nombre de projets B2B ;
- Effectif et leur répartition par âge et sexe ;
- Embauches et départs ;
- Absences ;
- Accidents du travail et leur fréquence ;
- Heures de formations ;
- Consommation d'eau ;
- Consommation d'énergie ;
- Emissions de CO₂.